

# KANEMITE®



Arboriculture fruitière à pépins

Composition	Acequinocyl 164 g/L (15,8 % p/p)
Formulation	Suspension Concentrée (SC)
A.M.M.p	n°2100183

## Mode d'action - Propriétés

**KANEMITE®** est un acaricide à base d'acequinocyl. Issu d'une nouvelle famille chimique, les quinolines, l'acequinocyl agit sur le mécanisme de production de l'énergie cellulaire (action sur le complexe III dans la chaîne de transport des électrons mitochondriaux). Actif par contact sur les formes mobiles des acariens ravageurs (larves et adultes), **KANEMITE®** réduit également la capacité de ponte des acariens ravageurs. Peu sensible à la température et au lessivage, **KANEMITE®** présente un bon effet de choc et une bonne persistance d'action dans le cadre du contrôle des acariens phytophages (acariens rouges et jaunes) des arbres fruitiers à pépins. Son efficacité est renforcée par son profil auxiliaire favorable (notamment vis-à-vis des acariens prédateurs). **KANEMITE®** ne permet pas le contrôle d'autres cibles, notamment les phytoptes.

## Usages et doses homologués

Culture	Ravageur	Dose	Application	D.A.R <sup>1</sup> (jours)	L.M.R <sup>2</sup> (mg/kg)
Pommier (-> pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier*, pommette*)	Acariens et phytoptes (-> <b>uniquement sur acariens tétranyques</b> )	1,8 L/ha	1	28	0,1

<sup>1</sup> D.A.R. : Délai Avant Récolte. <sup>2</sup> L.M.R. : Limite Maximale de Résidus (LMRs en vigueur sont consultables sur le site de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides)).

Stade d'application : mi-avril à mi-août BBCH 69-79.

Dose maximale d'application : 1,8 L/ha ou 0,18 L/hl sur la base d'un volume de 1000 L/ha.

Les usages marqués d'une \* dans le tableau ci-dessus ont été obtenus dans le cadre des extrapolations permises par la mise en œuvre du nouveau catalogue des usages (Arrêté du 26 mars 2014). L'attention de l'utilisateur est donc attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Avant tout emploi du produit, il est recommandé de s'assurer de l'efficacité et de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

## Recommandations d'emploi

Les doses homologuées doivent être appliquées.

**KANEMITE®** s'utilise en positionnement curatif précoce au moment de la remontée des populations d'acariens ravageurs dans les parcelles, préférentiellement lorsque 30 à 50% des feuilles sont occupées par au moins une forme mobile.

Au-delà de 50% de feuilles occupées, **KANEMITE®** peut être recommandé uniquement dans les cas suivants :

- dans le cas de parcelles pourvues en phytoséides ;
- en association avec un acaricide à action ovicide en cas de présence d'œufs.

Se référer aux avertissements émis par le Bulletin de Santé du Végétal et/ou du conseil technique régional.

Les doses homologuées sont déterminées en référence à une pulvérisation à jet projeté, à la limite du ruissellement, soit 1000L/ha pour un verger palissé standard.

**KANEMITE®** agissant par contact, une attention particulière sera portée à la qualité de pulvérisation. Ainsi, il est recommandé de ne pas traiter avec des volumes de bouillie inférieurs à 700L/ha.

### Remarque importante :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

## Effets sur la faune auxiliaire

KANEMITE® est neutre à faiblement toxique vis à vis d'un grand nombre d'insectes auxiliaires et notamment vis-à-vis des acariens prédateurs (Phytoséides). Son emploi est compatible avec les stratégies de lutte intégrée.

## Sensibilité des végétaux traités

Aucune sensibilité particulière n'a été notée concernant les cultures traitées avec KANEMITE® à la dose d'emploi recommandée. Toutefois, du fait de la diversité des modes de cultures et des variétés, il est recommandé de faire un test de sélectivité sur un nombre limité de plantes avant l'application.

## Mode d'utilisation

### Préparation de la bouillie :

KANEMITE® s'emploie en pulvérisation foliaire, après dilution dans l'eau. Bien agiter avant ouverture pour assurer une totale remise en suspension. Remplir la cuve à moitié d'eau, mettre sous agitation, verser la quantité de KANEMITE® nécessaire correspondant à la surface à traiter puis terminer le remplissage. Maintenir l'agitation pendant toute l'application.

### Application

Régler les buses du pulvérisateur de façon à couvrir toutes les parties de végétaux à protéger. Appliquer sur chaque face des rangs et régler la vitesse d'avancement de façon à obtenir une densité d'impacts suffisante et homogène sur la végétation.

### Élimination du produit et des emballages vides

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

## Précautions d'emploi

Conserver KANEMITE® dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière, à la température ambiante, dans un endroit sec et bien ventilé et fermant à clé. Température de stockage : 5°C à 30°C.

Se conformer à la réglementation en vigueur concernant la gestion des fonds de cuve et des eaux de rinçage.

Pendant toute la durée de manipulation du produit et de son application, veiller à porter une tenue de protection adaptée.

### Pour la protection de l'opérateur :

- Le port de **gants en nitrile réutilisables**, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur. Pendant l'application, il est recommandé le port de **gants en nitrile à usage unique**, certifiés conformes selon la norme EN 374-2. *Dans le cas d'une application avec un tracteur équipé d'une cabine, le port de gants est uniquement recommandé dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine.*
- Le port d'un **vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%)** avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur. *Dans le cas d'une application avec un tracteur sans cabine, l'utilisation d'une combinaison de protection de catégorie III type 4, certifiée conforme, avec une capuche est recommandée en remplacement du vêtement de travail en coton/polyester.*
- En complément du vêtement de travail, le port d'un **vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (tablier ou blouse)** certifié conforme de catégorie III type PB3, est recommandé lors du mélange/chargement et nettoyage du pulvérisateur.

### Pour la protection du travailleur :

- Le port de **gants en nitrile**, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, et d'un **vêtement de travail** (ou ensemble veste/pantalon) en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé lors de la rentrée sur les parcelles traitées.
- Par ailleurs, il est nécessaire de respecter le délai de rentrée sur la parcelle de 48 heures et d'intervenir sur une culture sèche.

## Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

**KANEMITE®** (contient de l'acéquinocyl, du chlorothalonil et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one)



#### ATTENTION

**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

**H373** Risque présumé d'effets graves pour le système sanguin à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.

P280 Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux.

**EUH208** Contient de l'acéquinocyl, du chlorothalonil et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près de eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

**SPe3** Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

**SPe8** Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la période de floraison ou la période de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pendant les différentes phases d'utilisation de la préparation.

**Dangereux. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.**

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (N° 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident appeler le 01.72.11.00.03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).

® Marque déposée Agro-Kanesho Co., Ltd

#### Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon 5 L	Carton 4 x 5 L	800 L	20 L

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Distribué par CERTIS Europe B.V. succursale France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – V4 - 01/2017

**CERTIS**